

Affaire Samuel PATY - Procès des mineurs (Tribunal pour enfants de Paris)
Plaidoirie de partie civile de M^e Louis CAILLIEZ le 6 décembre 2023
pour Mme Mickaëlle PATY et sa famille

A quoi as-tu pensé Samuel ?

A quoi as-tu pensé quand tu as franchi le perron de l'établissement pour partir en vacances de la Toussaint ?

A qui as-tu pensé quand une nuée noire s'est brutalement abattue sur toi ?

As-tu pensé à Gabriel ?

A quoi as-tu pensé, Samuel, lorsque ton dos, ton corps puis ta gorge ont été transpercés par le couteau de l'ignorance ?

As-tu pensé au marteau dans ton sac ?

Ou bien voyais-tu défiler le visage de ceux qui t'aimaient ?

Quelles ont été tes dernières pensées, Samuel, lorsque tu as rendu ton dernier soupir ?

As-tu à ce moment pensé à la petite menteuse... ? (Silence)

Tué comme une bête par un fanatique islamiste, assailli de coups par un inculte, décapité dans ta 47^{ème} année, à quoi as-tu pensé Samuel ?!

T'es-tu focalisé sur tout le Mal que tu as reçu ou bien sur tout le Bien que tu as accompli ?

As-tu vu défiler les centaines de visages d'enfants que tu as élevés, éclairés, fais rire, fait grandir, rempli de connaissances et de sollicitude ?

As-tu seulement pensé, Samuel, pendant que la vie te quittait, au fait que la liberté d'expression triomphera toujours ?

*

Madame la Présidente, Mesdames du Tribunal, Samuel PATY – quelle qu'ait été sa dernière pensée – est dans tous les cas un homme qui est mort debout pour son idéal.

Et si les complices de cet assassinat seront jugés l'année prochaine, vous avez actuellement entre vos mains le sort de ceux sans qui la terrible chaîne causale ayant mené à la scène que je viens de vous décrire ne serait jamais advenue.

Je m'exprime aujourd'hui au nom de Mickaëlle PATY, de son mari Philippe et de leurs deux fils jumeaux Ronan et Marceau, qui avaient 7 ans au moment de l'attentat.

Quand on accompagne des gens dans la douleur, quand les gens attendent qu'on soit leur glaive, on peut se sentir dépassé : comment plaider à leur place l'absence, le vide, ce frère auquel on pense tout le temps, partout, le ton de sa voix qu'on entend de moins en moins, le visage qui devient flou avec les années, les odeurs, les rires et les souvenirs qui s'estompent... c'est impossible à plaider sans commettre une imposture !

Vous avez entendu Mickaëlle exprimer sa douleur à sa manière. C'était poignant.

Vous avez senti combien il était difficile pour elle d'exprimer ses préjudices à la barre : elle n'a pas dit un mot sur ses dommages, son mois d'arrêt de travail, sa main tremblante pendant 3 mois au bloc qui l'a empêché de bien travailler, et puis ses consultations psychologiques d'EMDR qu'elle a fini par abandonner, non elle ne vous a pas dit grand-chose de son traumatisme, de ses séquelles psychologiques au quotidien...

...tout au plus a-t-elle finalement signalé qu'elle s'était effondrée par terre après son marathon mémoriel du 16 octobre dernier.

Cela fait 3 ans que Mickaëlle ne pense plus à elle-même : elle est dans une phase qui ne laisse pas de place à l'introspection et les soins psychologiques pour panser ses plaies.

Au contraire, elle est focalisée, concentrée, obnubilée par trois missions :

- 1) la recherche de la vérité
- 2) la défense de la mémoire de son frère
- 3) l'engagement public pour la cause de la laïcité à l'école.

Sur la courbe du deuil, Mickaëlle PATY ne se situe ni au premier stade de l'état de choc et du déni, ni au stade ultime de la sérénité.

Non, non, elle est à mi-chemin, dans la colère, dans le combat, à sa place.

Mickaëlle vous a dit pourquoi elle endosse ce rôle de poil à gratter : elle ne veut pas *"étaier sa douleur"*, pour elle, exposer ses plaies c'est prendre le risque de s'effondrer, c'est autoriser sa psyché à s'écrouler, c'est donner l'impression aux terroristes qu'ils ont gagné !

Elle ne veut pas de tout cela, elle veut continuer à parler haut et fort, à travailler dur, à courir partout, à se tenir debout, à se cacher pour pleurer, à être une mère forte, à combattre publiquement les racines profondes de cette tragédie, à reprendre le flambeau à son humble niveau, et à rendre Samuel fier d'elle.

Elle l'a confié à la barre, la voix chevrotante : *"Ça fait 3 ans que je veux lui prouver que j'étais en fait d'accord avec lui, avec tout ce qu'il disait, tout ce qu'il faisait !"*.

Chaque victime par ricochet trouve les moyens de survivre comme elle le peut. Il n'y a pas d'optimum.

Vous avez compris : Mickaëlle est une écorchée vive. La béance dans son âme est irréversible et irréparable.

Elle est à la fois impressionnante de force et bouleversante de fragilité.

Alors au fond tant mieux si ma chère Mickaëlle, qui s'est toujours dit qu'elle n'avait pas les capacités intellectuelles de Samuel, elle la petite infirmière niçoise qui a pansé les plaies des victimes écrasées de la Promenades des anglais puis a connu les affres du Covid, elle que rien ne prédestinait à avoir une parole publique, à interpeller des Sénateurs, à faire des conférences dans des institutions et des interventions dans des écoles, tant mieux si elle a mis de côté de son chagrin pour sortir d'elle-même, et transformer sa "*colère noire*" (pour reprendre ses mots) en une force de changement salulaire pour notre société !

Cette société qui reste amorphe alors que des professeurs d'école tombent sous les coups d'un islamisme totalitaire et que notre éducation nationale est malade, dans un état qui relève des urgences pédiatriques.

La défense de la laïcité, l'émancipation des individus par l'école, la lutte contre les agressions d'enseignants, la protection des libertés chères à notre civilisation : voilà les flammes qui brûlent en Mickaëlle PATY depuis 3 ans et brûleront encore de nombreuses années !

Alors évidemment, même si elle n'aime pas ce mot, elle reste quand même une victime pénalement parlant, et c'est mon rôle de veiller à son indemnisation et à celle de sa famille.

Je n'ai jamais parlé d'argent avec Mickaëlle. Vous avez compris : elle n'a pas du tout l'esprit à cela en ce moment.

De fait, pour elle, rien ne vaut la vie arrachée de Samu.

Dans ma recherche de quantification du prix des larmes et de l'absence, je me suis demandé le sens de tout cela. Et puis je me suis rappelé cette formule : la justice, c'est l'injustice équitablement partagée.

Il faut bien trouver en ce bas-monde les moyens triviaux de compenser l'irréparable.

Alors oui les indemnisations allouées ne viendront jamais effacer la souffrance, les traumatismes et les séquelles de Mickaëlle, de son mari et de leurs deux jumeaux, qui ont évidemment subi un préjudice d'affection considérable qui trouve sa source directe dans les délits commis par les prévenus.

Mais je me dis qu'à défaut de connaître Samuel à l'âge adulte, Marceau et Ronan pourront bénéficier avec ces dommages et intérêts d'une sorte de cagnotte pour leurs

futures études, comme un hommage à cet oncle qui les aurait tant aidés et conseillés pour trouver leur voie s'il avait été encore en vie.

Je vous renvoie à mes écritures pour le détail des chiffres que je laisse évidemment à votre appréciation, mais je vous demande de ne pas avoir la main légère ou tremblante au moment de chiffrer le quantum du préjudice moral de mes clients, comme de tous les membres de la famille PATY, dont le nom est devenu synonyme d'injure ou de menace de mort aujourd'hui dans certains pans de France.

Je vous demande également la condamnation solidaire des prévenus à 10 000 euros au titre de l'article 475-1 du Code de procédure pénale, montant qui correspond à la somme déboursée par l'assurance juridique de ma cliente.

*

Je pourrais m'arrêter là dans ma plaidoirie.

Mais ce n'est pas ma conception du rôle de la partie civile.

Quand on est sur le banc des parties civiles, sur le banc de la veuve et de l'orphelin, en l'occurrence pour moi de la sœur endeuillée, on fait irrémédiablement face à un malentendu qui naît du fait que beaucoup d'acteurs du monde judiciaire considèrent - avec la meilleure intention du monde, et il y a des gens qui l'enseignent à l'école du Barreau, il y a également des magistrats qui en sont convaincus - que la partie civile n'aurait le droit que de venir dire sa tristesse, dresser la liste de ses peines, souffrances, pleurs et lamentations, et finalement de façon un peu maladroite venir demander ce qu'on appelle de façon totalement impropre la réparation du préjudice subi, avec des demandes qui ne peuvent être que pécuniaires parce que les juges n'ont pas la faculté de ressusciter les morts.

Et ainsi on en arrive à estimer que la partie civile est tolérée dans le procès pénal, mais qu'elle n'a pas son mot à dire sur le sort qui attend les prévenus. Comme si ça n'était pas son affaire, comme si l'atteinte grave au contrat social (matérialisé par les poursuites du Parquet compte tenu de la gravité des faits) pouvait faire abstraction des victimes et de leur point de vue !

Alors on nous dit voilà, la victime il faut qu'elle soit comme ceci, il faut qu'elle se comporte comme cela, il ne faut pas qu'elle attende trop de la Justice, il y a tous ces mots qu'on entend nous avocats à chaque procès, et ce sont des mots parfois justes auxquels je suis attaché mais qui sont quelque peu dénaturés.

On parle de dignité, on demande à la victime d'accepter d'être insatisfaite du verdict judiciaire prétendument toujours frustrant, on ne demande qu'à voir les visages éplorés... alors qu'une victime est une personne faite de chair et d'os qui a tout perdu (ou en tout cas une partie fondamentale de sa vie), qui est souvent morte à elle-même, et qui réagit comme elle peut plutôt que comme elle veut, avec le droit d'attendre des choses de la Justice de son pays, en exprimant ce qu'elle pense de ce qu'il s'est passé à la barre et de la culpabilité des uns et des autres.

Certains répliquent que c'est de la vengeance vaine et que cela n'apaisera jamais la douleur. Je ne le crois pas du tout. La Justice a précisément été organisée dans le contrat social pour éviter la vengeance privée et pour que les parties civiles exercent leurs droits et exorcisent leur rage en venant dire calmement, dans un débat contradictoire, leur vision de ce qu'il s'est passé et leur vision de ce qui doit advenir.

Et si je vous dis tout cela, c'est aussi pour vous remercier, Madame la Présidente, parce que vous avez à mon sens accordé aux PATY toute la place qu'ils méritaient à ce procès.

*

Alors qu'avons-nous compris Mickaëlle et moi après ces jours d'audience ?
Voici les humbles observations que nous vous soumettons. Il y en aura 4.

1. Première observation : derrière chacun des 6 mineurs que vous jugez il y a eu l'influence néfaste d'adultes

Je retiens cette réponse terrible faite par une professeure à cette barre au sujet de l'approbation de la vindicte injuste subie par Samuel PATY pendant 10 jours : *"Si Monsieur TALMANT a le droit de le penser alors Elias JARIR a peut-être aussi le droit de le penser"*.

De fait, elle a absolument raison. Cette audience a montré que de nombreux adultes ont conforté moralement les 6 prévenus dans le fait de désapprouver le cours de Samuel PATY et d'approuver les rumeurs horribles à son encontre.

Des adultes ont donné aux enfants des raisons de lui en vouloir.

Par inaction ou complaisance professorale et parentale, des graines de la haine ont été plantées et ont impunément germé dans des cerveaux d'enfants, et le ferment de la légitimation de l'humiliation d'un professeur islamophobe et discriminatoire s'est développé par les discours d'adultes faisant figure d'autorité dans les esprits de toute une cour d'école !

Beaucoup d'adultes ont failli et soufflé sur les braises, en prenant conscience de la viralité de la calomnie tout en ne tuant pas dans l'œuf cette épouvantable rumeur qui se propageait sur Internet et dans la cour de récréation.

Qui donc a relayé la version correcte des faits écrite par Samuel ?

Qui donc a mis un hola à cette machine infernale ?

Quelques braves malheureusement inaudibles !

Ce qui reste, et qui est difficilement contestable, c'est que si les 5 malfaiteurs qui planté une cible dans le dos de Samuel PATY à sa sortie des cours n'ont pas douté de leur choix pendant plus de deux longues heures, c'est parce qu'ils n'ont jamais eu l'esquisse d'une voix d'adulte dans leur cerveau pour les ramener à la raison !

2. Deuxième observation : aucun des facteurs explicatifs ne peuvent annihiler la responsabilité pénale des prévenus

Je viens de vous expliquer que les mineurs ont été négativement influencés par des majeurs. Qu'on soit bien clair, ce n'est en aucun cas un motif de relaxe sur le plan de l'intentionnalité !

Ce procès a été l'occasion de sonder leurs intentions, puisque la matérialité des faits ne faisait pas débat.

Alors on pourrait résumer les 6 prévenus avec un adjectif : vous avez la menteuse, le cupide, le religieux, le rejeté, le bouffon et le suiveur, mais cela serait trop simple, trop réducteur.

De fait, chaque mobile a été multifactoriel.

On a parlé d'une multitude de causalités et de circonstances présentées comme des faits justificatifs alors qu'elles ne sont que des faits explicatifs du délit commis.

Allez, j'ai noté pêle-mêle toute une série d'excuses et de prétendus déterminismes invoquées à cette barre :

- l'effet d'entraînement,
- l'influence des vidéos et des réseaux sociaux,
- l'habitude des bagarres et des humiliations filmées,
- l'appât du gain du fait de la pauvreté familiale,
- le jeune âge bien sûr,
- le désert affectif,
- le trouble identitaire,
- l'emprise,
- l'intolérance à la frustration,
- l'effet de groupe,
- le manque de confiance en soi face aux moqueries,
- la parole critique des adultes envers Samuel PATY,
- un pauvre concours de circonstances devant le collège,
- la mauvaise éducation à la maison (chez certains trop sévère, chez d'autres trop laxiste),
- le jugement moral des copains,
- l'ennui, qu'est-ce qu'il y a eu encore... ah oui l'absence d'intelligence, l'absence de pensée tout court même on nous a dit !

La semaine dernière on s'est vraiment fait la réflexion avec Mickaëlle qu'on n'était plus très loin de faire une alerte enlèvement ou un signalement pour disparition inquiétante du libre-arbitre au cours de cette audience !

Votre Tribunal ne sera pas dupe de cette funeste culture de l'excuse à l'œuvre dans ce dossier depuis les pleurs du professeur Talmant jusqu'aux justifications de certains prévenus et de leurs parents à cette barre !

Avec cette litanie d'excuses alléguées, on en revient toujours au mythe dévastateur et déresponsabilisant de l'adolescent malchanceux et prédéterminé à mal agir, en dressant un rideau d'arguments certes intéressants, passionnants même, mais en aucun cas justificatifs d'une quelconque immunité pénale.

Et puis ce rideau d'excuses a selon moi omis deux dimensions pourtant essentielles de cette affaire :

- d'abord la méchanceté juvénile pure et simple ;
- ensuite l'enfermement islamique, et en particulier dans ce dossier le complexe d'exclusion face au regard accusateur (réel ou fantasmé) d'autres musulmans.

Qu'on soit bien clair : c'est un syndrome légitime et noble de nos métiers d'acteurs de justice que de chercher la complexité et des explications profondes dans tout !

C'est notre manière de fonctionner, on est tous les mêmes sous nos robes, on veut absolument chercher la vérité fine, complexe et nuancée, mais je dois dire qu'avec la prévenue Zayna CHNINA, on en arrive à oublier la base – et la base de l'enfance, qui ne manque jamais de nous surprendre quand on a soi-même des enfants qui grandissent – c'est la capacité de l'enfant et de l'adolescent à être méchant, à être mauvais, à être cruel, à être égocentrique, et donc à mentir par orgueil, égoïsme ou volonté de nuire.

On pourra tourner du pot autant que l'on veut, et me répliquer que c'est simpliste, mais je continue à voir ici une vérité crue.

Alors je reviens à notre grand disparu : le libre-arbitre.

Cette irréductible liberté de choisir de faire le mal ou de faire le bien avant qu'il ne soit trop tard.

Cela a été dit et redit : d'autres élèves ont eux refusé de pactiser avec cet homme en noir. Il aurait été à cet égard particulièrement intéressant de les faire venir à cette barre pour que les prévenus puissent les entendre, ces collégiens qui ont fait le bon choix.

“On n'a pas pu éviter ce drame” nous a dit Hicham YACOUBI hier, et quand je l'ai entendu dire ça je me suis dit *“soit il s'exprime mal soit il n'a encore rien compris ce pauvre garçon !”*

Tous les prévenus ont posé un choix libre et responsable : celui de désigner un professeur menacé à un adulte souhaitant le violenter.

Je le dis à Hicham et je le dis à tous les autres : il n'y avait pas de fatalité, il n'y avait pas de destin à être là au mauvais endroit et mauvais moment, pour des raisons irrépressibles, non il n'y avait malheureusement que la liberté pour un adolescent de commettre un délit pénal ou non.

Mickaëlle PATY vous demande donc évidemment, au vu des débats, d'entrer en voie de condamnation de tous les chefs de prévention.

3. Troisième observation : les 6 prévenus ont tous eu un point commun très inquiétant : l'empathie sélective

Nous avons tous remarqué que malgré les différences dans leur mobile, les 5 garçons ont tous un point commun : tous ont eu conscience de la violence physique induite par ce funeste marché, et donc tous les 5 ont manqué d'empathie en livrant en pâture un professeur qu'ils appréciaient par ailleurs.

Parce que dans cette affaire, on ne parle pas de se faire de l'argent sur le dos d'un inconnu, on parle de quelqu'un d'incarné, d'un prof qui faisait rire et qui les aidait !

Donc il y a eu chez ces jeunes une dissociation mentale sidérante entre leur intérêt égoïste et le mal causé à un enseignant gentil, bon et respectueux.

Aucun ne peut se prévaloir de l'excuse du ressentiment du collégien brimé.

Et cette absence d'empathie a été encore plus abyssale chez Zayna CHNINA, indéniablement.

4. Quatrième et dernière série d'observations : l'appréciation subjective de Mickaëlle PATY est beaucoup plus sévère pour certains prévenus que pour d'autres

L'audience devant le TPE a évidemment une dimension éducative et pédagogique pour les prévenus et leurs familles, et nos plaidoiries servent aussi à cela, un peu comme une sorte d'appréciation dans le carnet de fin d'année.

Alors il appartiendra à Madame le Procureur de délivrer les notes finales mais voici donc ce que nous souhaitions dire au sujet de chacun.

- Je commencerai par Mohammed AZZI

Les faits commis par Mohammed AZZI sont extrêmement graves : pendant 2h avec ANZOROV, il savait que la calomnie de Zayna sur Samuel PATY était fausse et il ne l'a pas dit. Il savait donc que Samuel PATY serait violenté à tort par un inconnu vengeur du Prophète.

De fait, et cela sera son fardeau jusqu'à sa tombe, il a livré Samuel PATY à un bourreau pour 30 pièces d'argent.

Il était venu à ce procès dans l'optique de mentir sur sa connaissance réelle des intentions du terroriste.

Tout le monde a vu comment il a finalement accouché d'un fardeau bien pesant à l'audience de jeudi dernier. C'était corporel, c'était flagrant.

Il a fini par craquer, par céder, face à l'évidence des éléments soumis, et il a pleuré à chaudes larmes en reconnaissant qu'il avait bien conscience des intentions de violence physique d'ANZOROV.

Ce n'est pas évident de revenir sur un changement de version, il lui a fallu faire un nouvel effort de vérité et il l'a fait.

Et ce soir-là, il a enfin bien dormi.

Il n'a pas de mystère, c'est universel : le mensonge coupable ronge et tue à petit feu tandis que la responsabilité apaise et la vérité libère. Comme le dit Zweig : « *Presque toujours la responsabilité confère à l'homme la grandeur* ».

J'ajoute et je veux souligner que Mohammed a été appelé le premier à parler à cette barre parmi les 5 désignateurs. Il a donc montré la voie aux 4 autres garçons, dont 3 d'entre eux ont décidé de suivre ses pas et d'admettre la vérité à cette audience. Le procès aurait pu être complètement différent si Mohammed avait été lâche et menteur à la barre. Ça aussi, c'est à relever.

J'ai ressenti une compassion sincère à son égard. Quand j'ai vu ses pleurs non feints qui venaient du fond de ses tripes, ces pleurs qui disent toujours quelque chose de l'âme humaine, et puis les mots forts qu'il a employés, j'ai vraiment ressenti combien une douleur rencontrait une autre douleur :

- du côté de Mickaëlle le fardeau du deuil d'une vie qui n'aurait pas dû partir,
- mais du côté de Mohammed AZZI aussi le fardeau du deuil de sa propre vie qui a été brisée ce jour-là

“ Je me sens sale ” nous a-t-il dit à la barre. Et bien cette salissure est en bonne voie d'être lavée.

En se comportant comme un homme digne et courageux à cette barre, en allant voir chaque membre de la famille Paty à la suspension d'audience pour présenter ses excuses, Mohammed AZZI a déjà fait un énorme travail qui mérite d'être salué et encouragé à travers la sanction que vous choisirez de lui appliquer.

Il n'est pas bien de faire parler les morts, mais je pense que c'est ce que Samuel aurait voulu.

Alors au nom de Mickaëlle, je pense pouvoir dire que s'agissant de Mohammed AZZI, l'espoir est un risque à courir.

Comme le lui a dit droit dans les yeux Mickaëlle, et comme je le lui ai répété l'autre soir, fais donc quelque chose de beau, de grand et de vrai de ta vie !

Cette phrase est possible Mohammed, tatouez-vous cela sur le bras ou écrivez-le en gros au-dessus de votre lit, qu'importe, mais redites-le vous chaque matin, ne l'oubliez pas.

Ne gâchez pas cette bonne lancée et tenez bon face à la tentation du découragement.

- Alors Julien CHEVET maintenant

Lui, contrairement à Mohammed, ce n'est pas l'argent qui l'a aveuglé, mais sa soif d'être validé par le groupe.

On est dans le cliché du petit « blanc suiveur ». C'est écrit tel quel dans le dossier, ça saute aux yeux, je pense par exemple à son frère qui lui dit d'ailleurs "*c'est pas ton problème, c'est pas ta religion, tu n'as rien à prouver à ces gens, t'avais qu'à dire non !*".

Julien CHEVET, c'est le mouton qui a tout fait pour ne pas être rejeté. Il voulait être validé et a perdu son sens critique à cette fin.

Evidemment, aujourd'hui, Julien CHEVET est, je dois le reconnaître, assez touchant quand il parle de servir la patrie, de protéger les Français, de défendre les valeurs de la France en devenant militaire. On sent qu'il y a une quête de grandeur et d'héroïsme dans ses propos.

Surement a-t-il pris conscience que si ce 16 octobre 2020, il avait fait preuve d'un peu d'indépendance d'esprit, de courage et de refus de l'injustice en allant contacter un professeur ou un surveillant pendant les 2 interminables heures d'attente, son action aurait pu permettre de sauver Samuel !

Peut-être que Julien CHEVET (ou les autres d'ailleurs) s'imagine parfois la vie alternative et fictive qu'il aurait alors pu avoir, célébré comme un héros national sur les plateaux télé, pour avoir sauvé un professeur à l'âge de 14 ans !

Alors je comprends et je trouve cela rassurant cette volonté qu'il manifeste aujourd'hui de se racheter par le biais de l'Armée.

Il devra pour cela corriger quelques détails, à commencer par le fait de parler plus fort, mais rien n'est impossible quand on a l'envie chevillée au cœur.

- Idriss AMAURY laisse quant à lui une empreinte mitigée

« *Du chaos naissent les étoiles* » disait Chaplin, donc il y a toujours des raisons de croire au grand changement, mais il reste quand même des aspects inquiétants dans son cheminement.

Pendant 2h, il a nié son implication et sa responsabilité pour finalement les reconnaître : pourquoi ?

Madame la Présidente vous pensez que c'est sûrement dû à un blocage par honte d'avouer l'ampleur de sa faute devant ses parents.

Moi je pense plutôt qu'Idriss AMAURY est quelqu'un d'intelligent et de malin, qui a vu juste avant lui un certain Hicham YACOUBI s'engouffrer dans une brèche pour tenter une relaxe sur un malentendu, comme un passager clandestin, et qu'il s'est dit qu'il pouvait faire pareil !

On en revient à l'effet de groupe, et au fait de faire comme les autres plutôt que comme nous le dicte notre conscience propre.

Alors Idriss AMAURY est finalement revenu tout penaud après un weekend de réflexion pour remercier la Procureure de lui avoir permis d'avouer, sans quoi il aurait mangé et dormi avec sa culpabilité pendant des années.

Dont acte !

Il vaut mieux tard que jamais.

Mais tout cela manque de clarté et ne permet pas d'être vraiment rassuré.

- Alors Hicham YACOUBI maintenant, qui pour reprendre les mots de la maman de Samuel, freine des deux pieds pour reconnaître sa responsabilité.

Lui, il a à peine commencé à réfléchir à ce qu'il a fait. Son niveau d'avancement depuis 3 ans est très faible, et il n'est pas aidé par ses parents.

Vous avez quand même son avocat (mon cher Confrère qui est tenté de plaider la relaxe) qui lui a tendu une énorme perche en lui demandant s'il est prêt à faire un suivi psychologique spontané dans le cas où il ne serait pas condamné et n'aurait donc pas d'injonction judiciaire, et bien Hicham a eu la franchise de répondre que c'est difficile et qu'il ne peut pas le garantir !

Son état est manifestement fragile et préoccupant. Il n'a pas la lucidité sur lui-même et sur l'acte qu'il a commis, et en cela il ne donne pas de garantie suffisante de changement.

Il doit être condamné car les débats ont démontré qu'il avait agi en pleine connaissance de cause, comme les autres.

Son positionnement judiciaire intenable restera une immense déception pour Mickaëlle PATY.

- Elias JARIR désormais

C'est avec Elias JARIR que le choix de prévention du Ministère public vacille et chancelle quelque peu, et qu'on se dit qu'il s'en sort vraiment bien pénalement parlant !

Il sera logiquement condamné du chef délictuel retenu puisqu'on lui a déjà accordé le bénéfice du doute concernant la question de son soutien en connaissance de cause à l'action homicide d'ANZOROV, mais après ces débats je ne pense pas être le seul à penser ici qu'Elias JARIR se doutait pertinemment qu'ANZOROV pouvait exécuter purement et simplement Samuel PATY en punition de son blasphème.

Ses déclarations ont varié entre les réponses aux questions des parties civiles, les réponses à la Procureure et les réponses à son avocat.

Moi ce que je retiens, c'est que sur questions des parties civiles Elias JARIR a bien dit :

- qu'il savait à l'époque des faits que le blasphème méritait la mort selon certains pays musulmans,
- qu'il était convaincu par le contenu de la vidéo des CHNINA,
- que lui-même n'avait pas été motivé par l'argent,
- que le mobile punitif d'ANZOROV l'avait intéressé,
- qu'ils avaient longuement discuté ensemble de tous ces sujets,
- qu'il avait adhéré à la motivation vengeresse de cet inconnu vêtu de noir,
- qu'il avait pris conscience que c'était grave, et que donc, pour citer ses propres mots *"oui à ce moment-là il avait cautionné la violence physique"* en se disant *"que Samuel PATY le méritait"*
- qu'évidemment qu'au vu de ses convictions religieuses soutenues de l'époque, et de sa pleine connaissance de la polémique, évidemment qu'Elias JARIR a fait dans sa tête le lien entre sa désignation et le risque de mort pour Samuel PATY !
- et que donc quand j'additionne tout cela l'on ne peut s'empêcher de se dire qu'il ne pouvait pas ne pas savoir que le risque de mort était élevé, sinon à tout le moins possible.

J'ajoute que son profil en 2023 n'apporte pas beaucoup plus de gages que son profil de 2020 et que le caractère sincère de ses excuses n'est pas franchement palpable.

C'est peut-être une appréciation subjective erronée de ma part, mais il ne donne pas le sentiment d'avoir pleinement pris la mesure des causes et des conséquences de son mode de pensée de l'époque.

Oui il a le mérite de reconnaître l'infraction mais j'ai l'impression qu'il lui reste beaucoup de travail, et c'est d'ailleurs l'avis de ses éducateurs.

Il a pu dire qu'il voulait devenir archéologue, et bien je l'incite à fouiller, à creuser plus profond en lui-même, parce qu'en l'état on risque de le revoir un jour dans un Tribunal s'il ne change pas radicalement.

- Zayna CHNINA pour finir

Pourquoi l'année 2020 vire au drame le plus épouvantable qui soit alors que les cours de Samuel PATY des années précédentes n'ont posé aucun incident ? Pourquoi ?

Et bien tout simplement, et mon Confrère l'a justement fait remarquer juste avant moi, la seule différence s'appelle tout simplement Zayna CHNINA !

Le mal qu'elle a fait pendant des jours et des jours est effrayant : la calomnie, les mensonges, l'instrumentalisation, la déformation, les fausses informations, la réitération des contrevérités, encore et encore, avec toujours plus de détails dans la mystification et cette envie de nuire, de détruire Samuel PATY.

Je suis le premier désolé de finir sur une note négative après les motifs d'espoir pour certains des précédents prévenus, mais Mickaëlle PATY n'accordera jamais son pardon à Zayna CHNINA.

La Défense a tous les droits, c'est une règle d'or, mais il ne faut pas s'étonner, à force de voir s'empiler à la barre, à travers la voix de la prévenue et de ses parents, les dénégations, les minimisations, les justifications tortueuses, les atténuations, les revirements, les faux oublis, les refus de répondre et les nouveaux mensonges, il ne faut pas s'étonner que sur ces bancs-là on perde définitivement tout espoir et qu'on se mette à croire à la thèse de la menteuse pathologique imperméable à toute empathie...

Où est la parole forte et courageuse que l'on attendait de vous à ce procès Zayna CHNINA ?

Cette prise de responsabilité nette et claire comme de l'eau de roche ?

Cette catharsis d'assumer sans ambages que vous avez choisi consciemment de faire du mal, beaucoup de mal à un homme innocent.

On met en exergue son jeune âge, mais ce n'est pas banal à cet âge-là une telle obstination dans le mensonge !

C'est à peine croyable de la voir continuer à mentir après une décapitation de la personne calomniée, de continuer à mentir pendant 3 auditions de garde à vue en faisant preuve d'une arrogance et d'une grande faculté d'imagination !

Parce qu'on sait tous mentir, mais on ne sait pas tous monter un scénario de film avec un aplomb incroyable : elle, elle invente et rajoute des détails, elle fait tout pour charger négativement Samuel PATY, et si elle finit par avouer, c'est parce qu'elle se retrouve coincée et qu'elle est inquiète pour le sort judiciaire de son père.

Son attitude pendant les faits et depuis les faits est plus qu'alarmant.

Pendant ce procès, elle a paru comme sourde à toute émotion, et aveugle face aux vertigineuses conséquences de ses mensonges, le visage fermé et plein de morgue en dépit des témoignages poignants des uns et des autres.

Quand sur question de son avocat elle nous a répondu qu'elle ne mentira plus jamais, je n'y ai pas cru 1 seule seconde.

Son mea culpa à demi-mots de fin de procès a raisonné comme un positionnement judiciaire non sincère pour éviter la lourde condamnation pénale qu'elle mérite.

La grande épreuve de vérité a été un rendez-vous manqué. Et ce n'est pas faute pour la Justice de l'avoir aidée.

Tout cela n'est encore une fois qu'un simple avis de partie civile, qui vaut ce qu'il vaut selon la conception de chacun, et que chacun interprétera comme il l'entend, mais Madame Zayna CHNINA mérite à notre sens une condamnation pénale électrochoc !

*

Je conclus.

La mort de Samuel PATY est évidemment irréparable. Rien ne le fera revenir.

En revanche, exaucer ses vœux est possible.

Et Samuel PATY avait un vœu, une vocation : faire de ses collégiens des adultes éclairés qui œuvrent au bien commun.

Alors pour finir j'aimerais dire que Mickaëlle PATY - et Samuel PATY, je n'en doute pas, à travers elle - formule deux souhaits pour ces jeunes.

Le premier souhait est que ces jeunes utilisent ce jugement de condamnation pénale à venir comme un tremplin vers la vertu de courage et la vertu d'esprit critique, pour devenir des adultes capables d'assumer leurs actes, de rebondir, de travailler, de se racheter, et de retrouver l'estime de soi qui mène au bonheur.

Rappelez-vous cette phrase, Madame et Messieurs les prévenus, si vous voulez suivre les pas de la personne qu'était Samuel PATY : « *le bruit ne fait pas de bien et le bien ne fait pas de bruit* ».

Et gardez dans un coin de votre tête l'appel à témoigner qui vous a été lancé à cette audience par Mickaëlle ! Elle vous donne rendez-vous dès que possible et vous accueillera les bras ouverts si votre démarche est sincère.

Le second vœu est celui d'une Justice à la hauteur.

Car la Justice ne sera pas uniquement rendue vendredi à l'attention de ces 6 prévenus. Toute une société la guette, cette décision qui émergera du huis clos !

La réinsertion oui, la rédemption bien sûr, qui ne rêve pas d'une belle histoire pour ces jeunes ?

Mais chaque chose en son temps.

Il faut d'abord une condamnation qui ressemble à une condamnation.

Au Tribunal pour Enfants, nous savons que l'éducatif prime sur le répressif mais le répressif n'est pas censé disparaître pour autant.

Alors oui, Mickaëlle PATY attend beaucoup de la Justice. C'est ainsi. Surement parce qu'elle sait et garde au cœur que Samuel PATY était quelqu'un qui avait une grande confiance dans la Justice de son pays : il n'aimait pas la violence, il chérissait le savoir et avait foi en la Justice qui selon lui faisait l'Histoire des Hommes.

Oui, que vous le vouliez ou non, et la Défense pourra le déplorer, mais c'est ainsi, votre décision sera dans l'Histoire et influera sur l'Histoire proche de notre pays...

Quel message choisirez-vous d'envoyer à tous les jeunes de France qui en auront connaissance et sauront quelle sanction la Justice applique à de tels actes ?

Quel message choisirez-vous d'envoyer à tous ces professeurs qui font face au séparatisme et se résignent à l'autocensure ?

Celui, je l'espère, d'une Justice qui sait distinguer les sanctions selon les profils et sait conjuguer l'espoir avec la fermeté.

Parce que bon sang, comme dirait Mickaëlle, et je veux finir avec ses mots, avec sa verve : *“qu'elle ressemble à quelque chose, leur seconde chance !”*
